

Informations concernant le transport des
élèves du Sport-Études et Concentrations sportives et artistiques
(primaire et secondaire)

Matin
- Transport avec la STS pour tous les élèves. Consultez le site Internet de la STS pour planifier le trajet de votre enfant : https://sts.saguenay.ca/planificateur-de-trajet - En tout temps, le parent peut choisir de prendre en charge lui-même le transport de son enfant.
Midi vers les plateaux
Un transport est organisé de l'école vers les plateaux. Il y a trois (3) modes de transport : À pied : Le plateau d'entraînement ou de formation artistique est à proximité de l'école ; STS : Les élèves doivent utiliser leur <i>laissez-passer de la STS</i> (distribué par l'école en début d'année scolaire) pour se rendre au plateau d'entraînement ou de formation artistique ; Scolaire (autobus jaune) : Transport en autobus scolaire de l'école vers le plateau d'entraînement ou de formation artistique. Pour connaître la tarification du transport du midi, consultez le lien suivant : https://csrsaguenay.qc.ca/wp-content/uploads/2025/06/Tableau_synthese_TarificationPPP_25-26.pdf
Soir
Les élèves peuvent utiliser les circuits réguliers de la STS ou le parent s'occupe d'assurer le transport du retour à la maison.
Inscription
Vous devez compléter obligatoirement le formulaire en ligne pour une <i>inscription au transport pour les projets pédagogiques particuliers au primaire et au secondaire 2026-2027</i> (formulaire disponible dans la semaine du 9 au 13 février 2026).
*Élève hors bassin
Pour les élèves hors bassin qui souhaitent utiliser le transport scolaire et/ou la STS (<i>frais liés au laissez-passer</i>), des frais seront facturés. Pour connaître les détails de la tarification, consultez le lien suivant : https://csrsaguenay.qc.ca/wp-content/uploads/2025/06/Tableau_synthese_TarificationPPP_25-26.pdf
*Élève hors territoire
- Pour les <u>élèves hors territoire</u> du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay qui souhaitent utiliser le transport de la STS, le <u>laissez-passer sera facturé à tous les mois selon l'indexation pour l'année 2026-2027</u>. - Il est essentiel d'aviser l'école si vous avez besoin de ce service afin que l'on puisse vous procurer le laissez-passer au coût préférentiel négocié pour les élèves inscrits à ce projet pédagogique particulier.

***Élève hors bassin** : Élève qui fréquente une école autre que celle établie par le Centre de services scolaire selon son adresse principale de résidence.

***Élève hors territoire** : Élève qui fréquente une école du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, mais dont la résidence principale est située hors territoire du Centre de services scolaire.

Au mois de juin, lorsque les élèves n'auront plus d'activités sur les plateaux, ceux-ci devront maintenir l'utilisation du service de la STS pour leur déplacement.